

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1298 fixant la composition des membres de la Commission qui se réunira avant le 1 janvier 1953, à l'effet de constater en détail l'état du ponton-mâtire de 55 tonnes qui doit être remis le 1^{er} janvier 1953 à la Société de Constructions des Batignolles pour l'exécution des travaux de construction du quai à combustibles.

n° 1298

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission ci-après désignée se réunira avant le 1er janvier 1953, sur convocation de son Président, à l'effet de constater en détail l'état du ponton-mâtire de 55 tonnes qui doit être remis le 1er janvier 1953 à la Société de Constructions des Batignolles pour l'exécution des travaux de construction du quai à combustibles. La Commission est ainsi composée : Le Directeur du Service des Travaux Publics ou son Représentant.....Président Le Chef du Service des Finances ou son Représentant.....Membre Le Chef du Service des Domaines L'Ingénieur, Chef de la Subdivision des Travaux du Port..... Le Chef d'atelier du Port..... Le Chef d'atelier de la C.A.0..... Le Chef d'atelier du C.F.E.....